

## La cité de l'antique Guelma Essence de paternité de la représentation architecturale

▪ Dr. HARIDI Fatma-Zohra  
Département d'architecture  
Université 8 mai 1945 - Guelma

### Résumé :

Cet article permet un véritable voyage dans la profondeur de Guelma antique. Notamment, en ce qui concerne la sémantique de sa représentation architecturale appréhendée à travers le sens épistémologique des modalités de l'autarcie spatiale de la cité de Platon. En effet, la paternité identitaire de l'antique Guelma semblable aux cités des colonies gréco-romaines se conçoit du paradigme de l'égalitaire et du *céleste* fondement essentiel de la cité platonicienne. L'antique Guelma est une « *polis tendue entre l'ordre naturel et l'ordre éthique* » (Aristote, v. 384 – 322).

**Mots-Clés :** Représentation architecturale, idéalité, autarcie, Guelma, antique, Algérie.

مدينة قالمة القديمة. تمثيل المعماري الأصلي أبوة

ملخص :

يوفر هذا النص رحلة في عمق قالمة القديمة على وجه الخصوص، وفيما يتعلق دلالات التمثيل المعماري القبض خلال المعنى المعرفي من حيث الاكتفاء الذاتي المكاني للمدينة أفلاطون. في الواقع، الأبوة هوية المدن القديمة قالمة مماثلة لتصاميم المستوطنات الإغريقية-الرومانية لنموذج المساواة من الأساس الضروري السماوية لمدينة أفلاطوني. وقالمة القديمة هو "مهدبا متوترة بين الطبيعي والأخلاقية" (أرسطو، والخامس 384 - 322).

**كلمات البحث:** تمثيل المعماري، المثالية، والاكتفاء الذاتي، قالمة، القديمة، الجزائر.

### Introduction : Hypothèse interprétative et déductions

L'antique cité de Guelma pose une question de forme et une question de fond concernant la paternité de sa représentation architecturale. Traditionnellement, le traitement de la question de paternité a donné des incohérences et des erreurs historiques énormes. Face à cette interface, la représentation architecturale de l'antique Guelma comme modèle élaboré à partir de l'autarcie de la cité idéale de

Platon (Grimal, 1984, p. 14-16) est une initiative réflexive sur l'effet du paradigme autarcique comme enjeu majeur de la cité idéale de Platon.

En effet, loin du sens utopique, le paradigme autarcique platonicien s'inscrit de manière récurrente dans le fondement de l'organisation *raisonnée de la cité réformatrice et modérée d'Aristote* (Fiorato, 2001, p.11). Ce sens ainsi donné rejoint, la déclaration de Platon (v. 427 – 347 av., n. ère ; *Livre V, République VI*) où la *Kallipolis*, n'est qu'une « *cité idéale et ne peut correspondre qu'à l'organisation d'une république idéale* ». Il déclare plus loin que la cité idéale est une « *cité assurée par un ordre stable et régie des lois inspirées de la nature* ».

Cet ordre de la cité platonicienne est fortement soutenu par de nombreux théoriciens et historiens antiques tels que Diodore de Sicile (v. 90-10) au *livre XIII* de son ouvrage « *Bibliothèque Historique* », Appien (v. 95 – 160) dans son ouvrage « *Des Guerres des romains* », (*livre XI*), Strabon (v. 58, av., n. ère et 25 de n. ère) dans son ouvrage « *Géographie* » (*livre III. 4. 3.*), Polybe (v. IIe s. av., n. ère) dans son ouvrage « *Histoire* » au *livre VI*, Vitruve (1<sup>er</sup> s., av., n. ère) dans son ouvrage « *De L'architecture* » au *livre III*, ou Hippocrate (v. 460 – 377, av., n. ère) notamment dans son « *traité des airs des eaux et des lieux* ». Tous ces penseurs **ont reconnu non seulement la subtilité de l'idéalité de la cité platonicienne comme vertu civique, mais également comme nécessité absolue du paradigme autarcique essence de la cité juste et humaine.**

Comme plus tard, Dureau de la Malle (1837, p. 28-33), Ravoisié (1846, p. 165), Delamare (1850, p. 229-289), Suchet (1840, p. 222-227), Grellois (1852, p. 26-34), Gsell (1904, p. 153-156) et Hase (1868, p.14) : **ont attesté que l'antique Guelma détient tous les éléments qui peuvent la classer comme un modèle conforme de la cité platonicienne.**

Finalement, la conformité de la cité antique de Guelma comme la représentation de la *cité juste de Platon* (Thein, 2001, p. 10-19), image de la cité *achevée* (Helmer, 2010, p. 41) dans sa forme comme dans son contenu, sollicite des interrogations :

- pourrait-on dès lors, objecter que la représentation de l'antique Guelma est bien une duplication de la représentation de la *juste cité idéale* (Pradeau, 2010, p. 170) où la réalité autarcique est si présente ?

- pourrait-on aussi objecter que la paternité de l'antique cité de Guelma est justifiée sans qu'implicitement altérer le paradigme autarcique de la cité idéale à l'intérieur de son cadre politique, son décor, sa forme et sa représentation.

Enfin, jeter un regard épistémologique sur la paternité de la représentation formelle et architecturale de la cité platonicienne où ne s'incarne que « *pureté, ornementation et régularité* » (Gros, 2011, p. 30-34) de plus de « *ordre, la pureté et l'amitié* » (Aristote, v. 384 – 322. av., n. ère ; *Politique III, livre III,*) permet de comprendre la représentation de la cité antique de Guelma.

### **I. La cité antique de Guelma et le paradigme autarcique platonicien**

Tout comme la cité platonicienne, l'antique cité de Guelma est marquée par l'empreinte du mythe de sa fondation. En référence aux déclarations de Platon, le choix du lieu d'installation des cités antiques relève du temps propre de l'installation, du lieu propice de l'installation et de la corrélation de l'esprit du lieu avec les rêves construits dans la juste mesure de l'imaginaire fondateur. Cette mesure est la seule manière possible pour créer « *la meilleure cité à la fois humaine et naturelle* » (Thein, 2001, p. 10-19).

La valeur symbolique de la représentation de l'antique Guelma, reproduite sur le modèle de la cité platonicienne se reconnaît par son orientation géographique fidèle à sa position par rapport au soleil (voir fig.3, p. 40). Cette position indique l'importance de la sacralisation de la cité antique de Guelma et sa liaison à l'univers « *céleste* » (Platon Op. Cit., *République, conclusion du livre VI, p. 1672*).

Elle se caractérise également par son autarcie en tant que « *lieu clos* » (Devoisins, 1842, p. 119) encerclé par un rempart percé de 13 tours carrées et d'intérieur embelli de monuments décorés par de remarquables stèles et statues. Son tracé présente deux axes perpendiculaires dirigés d'est en ouest (*decumanus*) et du nord vers le sud (*cardo*).

#### **1. Le site d'installation de l'antique Guelma**

La vallée de Guelma se situe au cœur d'une grande région agricole, fertilisé grâce notamment, à la Seybouse<sup>1</sup>. Cette vallée est encadrée de montagnes enneigées tous les hivers.

La vallée du côté sud-ouest, descend au pied de la Mahouna entre les montagnes (Djebel Mahouna<sup>2</sup> et Debagh<sup>3</sup>). Elle avance vers le nord entre *les montagnes de Houara qui s'écartent légèrement pour laisser voir le col du Fedjoudj* (Poujoulat, 1834, p. 219-220).

En effet au-delà, du Djebel Houara, *se déploie une plaine verdoyante majestueuse formée d'épaisses prairies, de gracieux champs de blé et de ruisseaux bordés de lauriers roses. [...] Toute la végétation, la grandeur de la plaine, l'étendue du silence.* (Suchet, 1840, p. 222-227) qui rappelle que la vallée de Guelma traduit le besoin d'évasion et ramène le fantastique dans le réel. Son climat est humide et subhumide est un air savoureux qui n'offre que sérénité et tranquillité.

En sa qualité de carrefour, la vallée de Guelma occupe une position géographique stratégique dans nord-est algérien. Elle relie les Wilaya de Annaba, EI Tarf et Skikda, Constantine, Oum EI Bouaghi et Souk Ahras.

## 2. Eléments d'identification de la paternité de l'antique Guelma

Le procédé d'identification utilisé pour déterminer les spécificités fonctionnelles des similitudes ainsi que leur rôle dans l'organisation de la cité. Dans cette optique seront examinés particulièrement **la citadelle, le plan hippodamien, les habitations, les édifices ludiques, les stèles édifiées et les équipements d'utilité publique** (voir planche III, p. 41), témoins pragmatiques de l'autarcie qui valident la paternité de l'antique Guelma.

**La citadelle** ou *castellum* est situé au sud-est de la ville, de forme représentant un quadrilatère long que large. Elle est composée de deux murs parallèles et défendue par treize tours carrées (voir planche I, p.40). Elle mesure 278 m de long sur 219 de large (Souville, 1976, p. 184-185). Ces murs détruits par les vandales ont été reconstruit par les byzantins, sous le commandement de *Bélisaire* (500-565)<sup>4</sup> pendant le règne de l'empereur *Justinien* (482-527). Comme l'indique une inscription<sup>5</sup> découverte par le capitaine Hackett en l'an (1837). Suchet (Op. Cit., p. 222-227) quant à lui, dit que ce rempart atteste que l'antique Guelma a été *une importante fortification militaire*.

**Le plan hippodamien** de la cité antique de Guelma est une création fondée sur le paradigme autarcique de la cité idéale. Il représente la rationalité géométrique fortement soulignée par le tracé au *cordeau*. La trame en damier est un tracé non asservi au formalisme d'arpenteurs officiels. Ce plan-damier est composé d'îlots réguliers où viennent s'intégrer des rues étroites de 5 mètres de largeur, *croisées à angle droit donnant la forme d'un quadrilatère presque régulier. Ces rues sont bordées de maisons surélevées de peu. Le plan de Calama est semblable à tous les plans des cités des colonies romaines* (Grellois, Op. Cit., p. 32).

**Les habitations** de la cité antique de Guelma occupent des espaces considérables surtout sous le règne de *Trajan* (98 - 117) et d'*Hadrien* (117 – 138)<sup>6</sup>. Ce sont des habitations commodes, élégantes, entourées de jardins et décorées avec art. *Elles bordent les routes jusqu'à une grande distance du centre de la cité* (Grellois, 1852, Op. Cit., p. 31). Leurs façades sont ornées de belles mosaïques et d'intéressantes peintures murales.

En général, les habitations de l'antique Guelma sont *grandes et luxueuses* (Gsell, 1904, p. 20-48). Le noyau de cette habitation se compose d'une vaste cour, entourée de constructions élégantes avec de grandes salles. Elle s'adosse par derrière à un groupe de constructions utilisées comme bâtiments d'exploitation. .

Au-delà, se trouvent des constructions organisées autour d'une deuxième cour comportant un parc avec des arbres bien taillés, des fontaines, un enclos à gibier. On trouve également, des bains offrant les mêmes commodités que les thermes publics et des écuries luxueuses pour les chevaux de course.

Dans ces habitations, on vit avec tout le confort des maisons de Rome. Les privilégiés comme les *duumvirs*, les *décurions* ou les *flamines* chargés de l'administration des domaines, les propriétaires immobiliers et les grands propriétaires terriens possèdent une maison dans la cité. Cette domiciliation urbaine était nécessaire pour faire partie du conseil municipal.

### **Édifices ludiques et stèles édifiées**

L'antique Guelma dispose d'importants édifices destinés aux activités ludiques tels que les thermes à l'est, le théâtre situé nord-ouest, le cirque, (lieu des courses de chars) au nord, l'hippodrome (nord-est), l'amphithéâtre, les lieux de chasse, les arcs de triomphes. Suchet (Op. Cit., p. 222-227) évoque qu'*à un kilomètre environ du*

*théâtre, en allant vers la Seybouse, près, de piscine romaine, il y a les ruines d'un temple d'Esculape, comme l'atteste une inscription trouvée sur les lieux.*

### **Edifices ludiques**

Il évoque aussi l'existence de temples très décorés et majestueux érigés dans tous les quartiers de la cité. Ces temples étaient dédiés à des divinités multiples comme le note M. Hase (1868, p. 719)<sup>7</sup>. D'après des inscriptions qu'il a recueilli il y a eu dans la partie sud de la cité, le temple consacré à *Hercule* et celui consacré à *Minerve*.

Grellois (Op. Cit. p. 38) souligne à ce niveau, que ces sanctuaires sont accompagnés par une série de constructions qui correspondent sans doute à des basiliques juxtaposées aux marchés pour la vente au détail des produits destinés à la vie quotidienne. Les marchés en gros se trouvaient à l'intérieur même des basiliques.

Les édifices des activités ludiques entourent la place publique. Ils *dressent tous leurs colonnades, leurs frontons, montrant aux contrées environnantes la puissante influence et la féconde activité culturelle de Guelma antique. Mais, les éléments essentiels sont la place publique et le forum* (Grellois, Op. Cit., p. 39).

**La place publique** est dallée. Elle n'est pas accessible aux voitures. Elle comporte un nombre considérable de monuments honorifiques, statues d'empereurs, de patrons de la ville et même des statuts pour glorifier les citoyens reconnaissants. C'est le cas de Lucius Annius Ælius, qui a rendu des services considérables à la cité et de sa fille Annia Ælia Restituta flaminique de deux empereurs et perpétuelle du culte impérial (Ladjimi Sebaï, 1999, p. 17-36). Pour la remercier de ces bons actes, le conseil municipal de la cité a ordonné de lui élever cinq statues. Ces statues ont orné pour longtemps les places et les jardins de Guelma.

**Le forum** reproduit l'organisation du *forum* républicain de l'*urbs* Rome. Il symbolise à lui seul l'existence d'une culture citoyenne à laquelle, il est important de participer. C'est le lieu où se trouve la *curie* des nobles, salle destinée aux réunions du conseil municipal constitué par les *duumvirs* (consuls placés à tête de la *curie*).

**Le théâtre** de 2 000 places, est le témoin du rayonnement culturel et de la splendeur artistique de l'antique Guelma surtout au

début du 3<sup>ème</sup> siècle. Il est adossé à une colline où sont creusés les gradins. La construction est faite en blocage revêtues de pierres. Cet important monument entièrement aménagé consiste en un amphithéâtre de 64 mètres de diamètre dont la circonférence est occupée par des rangées de gradins au nombre de 10 dans la zone inférieure et de 12 dans la seconde zone.

L'orchestre est pavé de marbre et derrière la scène, se trouvent deux salles rectangulaires aux façades composées de portiques formés de colonnes (Souville, Op. Cit., p. 184-185). De part et d'autre du mur de la scène s'élèvent deux statues colossales de marbre blanc celle d'Esculape et celle de Neptune<sup>8</sup>.

La construction du théâtre revient à Annia Ælia Restituta, cette femme généreuse qui a représenté dignement la puissante aristocratie de l'antique Guelma. Elle a donné un montant de 400 000 sesterces pour la construction de ce théâtre (Briand-Ponsart, 1999, p. 217-234).

**Les thermes** sont l'endroit privilégié des habitants de l'antique Guelma. C'est le lieu opportun pour passer une bonne partie du temps libre loin du *forum* et des affaires. Les thermes tiennent lieu de café et de cercle. On y va pour se distraire, discuter, jouer, faire des exercices physiques et aussi pour se baigner.

Les thermes sont construits en blocage avec revêtements de pierres de petit appareil et de briques de terre. Ils ont été inclus dans les fortifications de la citadelle vers le II<sup>ème</sup> siècle (ap., n. ère). Leur importance est spatialement et moralement inscrite dans le mode de vie des habitants de l'antique Guelma.

Egalement, la vénération des eaux de sources est une grande tradition de Guelma antique, comme le témoignent certaines inscriptions. En particulier, celles qui ont été découvertes à Announa par le docteur Peyssonnel (1724 – 1725) lors de son voyage dans la région. Ces inscriptions sont toutes dédiées aux *déeses protectrices des sources d'eau douce, Fontana et Feronia* (Grellois, Op. Cit., p. 22).

**Le cirque** est situé au nord de la cité. Il est adossé à un rocher, mais tracé sur un plan horizontal pour laisser l'arène à la partie extérieure dont l'entrée de l'arène se trouve du côté sud du cirque. La forme du cirque est elliptique.

#### ***Les stèles édifiées***

Les stèles retrouvées sur le site de Guelma, sont très variées surtout celles dédiées à Saturne (Gallizzi, 1990, p. 743). Ce sont des

représentations d'un style naïf. Il y a d'autres stèles érigées en honneur des magistrats et des prêtres de la cité. La considération des femmes est la vertu de Guelma antique, parce qu'en l'an (102), d'après Le Bohec (2005, p. 68-72) l'antique Guelma a été patronnée par Vibia Aurélia Sabina, fille de Marc Aurèle (161-180).

#### ***Equipements d'utilité publique***

**Les citernes** trouvées en l'an 1832, sont intactes ainsi que leur point de ravitaillement. C'est un aqueduc souterrain alimenté par une source très vive et abondante. Chaque quartier possède ses propres citernes.

**Les carrières** telles la carrière de plâtre et la carrière de marbre rose sont découvertes grâce aux inscriptions restituées par M. Hase et le colonel Duvivier (Guyon, 1838, p. 122)<sup>9</sup>.

Le tracé de routes découvert dans les notes du général Duvivier (1841), montre que de Calama partent plusieurs voies romaines. Il y a deux d'entre elles qui vont d'Hippone (Annaba) en suivant les deux rives de la Seybouse. Une autre route va à Constantine, en passant au nord du djebel Anouna en traversant l'oued Cheref. Les deux autres routes se dirigent vers le sud et nord-ouest, probablement vers *Zama* et vers *Tiffech* (Tipaza). Sur ces routes romaines partant de Calama, les archéologues [Judas (1839), Chartier (1839) et Dureau de la Malle (1840)] disent juste que les chaussées découvertes sont très bien conservées et que leur largeur mesure environ 7 mètres.

#### **4. Déductions**

En vertu de cette argumentation, on constate que la paternité de la représentation de Guelma antique est conforme au modèle de la cité platonicienne puisqu'elle porte toujours l'empreinte du paradigme autarcique. Elle réunit toutes les distinctions particulières et les distinctions universelles qui tiennent de l'essence de *l'Urbs, Rome* (Grimal, 1954).

##### **4.1 Regard sur la représentation de la cité platonicienne**

Sur le plan étymologique, la cité idéale [*l'urbs civitas*] est l'accomplissement fidèle de la *cité céleste* ou la « *cité des fins* » (Kant, 1724 - 1804). C'est une cité définit comme un univers juste et réversible *fait de mesure et de beauté* (Platon, Op. Cit. *République VII, livre VI*). C'est aussi l'univers où la société civile se forme par la participation de chaque citoyen au même imaginaire collectif qui

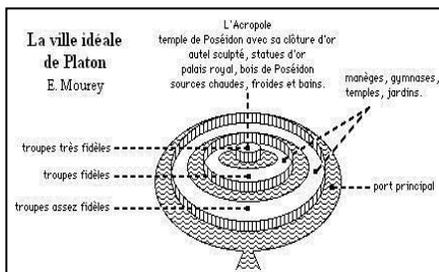
« unifie le pouvoir à l'aide de la fédération sociétale » (Van Der Meeren, 2002, p. 50).

Sur le plan formel, la cité idéale de Platon est résolument une cité entièrement « close, ceinturée par des murs symbolisés par les tours d'angle » (Pierre Grimal, 1954), se suffisant à elle-même et dominée par des alternances cosmiques.

C'est aussi une cité organisée en îlots répartis selon le rang des habitants et à chacune de ses parties correspond une fonction attribuée suivant l'ordre naturel de l'organisation spatiale. La division orthogonale et le tracé régulier, rendent la *disposition des habitations plus agréable et plus commode pour les diverses activités* (Aristote, Op. Cit., *Politique III, livre IV, p. 1330*).

#### 4.2 Les évidences

Sur le plan de la logique représentationnelle la cité platonicienne recouvre deux vérités superposées et imbriquées.



- La première vérité s'applique à montrer que la cité idéale platonicienne « existe par nature et s'accroît loin de la représentation, fruit de l'art humain. C'est-à-dire une représentation antérieure aux individus, qui naissent en son sein » (Aristote, v. 384 – 322.

av. n. ère, *Politique I et II, p.1254*). La cité idéale donne corps à la cité « vertueuse et juste où l'ensemble des fonctions et des communautés sont associées dans une forme autarcique » (Platon, v. 427 à 347 av. n. ère ; *La République VII, 745 – 7 – 746 d 2*).

- La seconde vérité montre délibérément que la cité platonicienne « est une association morale qui a pour base, non seulement la communauté d'origine, mais aussi l'identité des lois, la similitude des mœurs et des façons de penser » (Martin, 1974, p. 13).

La reconnaissance de ces deux vérités rend l'idéalité platonicienne, une cité humaine, chargée de se construire selon la maxime « le semblable aime son semblable » (Dacier, 1771, p. 17-18). Dès lors, le définitionnel de l'idéalité platonicienne dans la perception attentive aux « principes fondamentaux du droit de la cité » (Gros, 1974, p. 30-34) est le lieu idéal où l'homme ne s'accomplit plus par

lui-même mais en tant qu'un être soumis aux exigences de la collectivité.

En somme, la logique représentationnelle de Guelma même aujourd'hui, est restée fidèle à son premier lieu de fondation et à la permanence de la géométrie de l'art architectural antique pour le tracé viaire du vieux centre ville. Ce dernier est une duplication du damier du camp romain dit « *plan hippodamien* » (Martin, 1974, p. 349). On note également, l'organisation close à l'intérieur du rempart, structurée suivant la forme des cités de *Timgad*, *Djemila*, *Rome et Milet d'Hippodamos*.

Mais lorsqu'on est devant une ville historique de grande importance, la connaissance de son passé peut éclairer sur le choix de cette quête de paternité. Cette quête introduite doit conséquemment la présentation même succincte de son évolution historique durant cette période.

## **II. Histoire de l'antique Guelma**

### **1. Origine des peuplements préhistoriques de la région de Guelma**

Les rapports publiés par Grellois (1845, p. 4-6) et Dureau de la Malle (Op. Cit., p. p. 28-33) concernant les inscriptions recueillies dans la région de Guelma, montrent que cette région est habitée depuis plus de 12 siècles avant notre ère. La découverte l'épithaphe punique près de Guelâat bousbâa (localité à 6 km de Guelma) par le capitaine Delamare (1837) déchiffrée par Edme-François Jomard (1847) atteste que durant la période néolithique des hommes protohistoriques sont venu du Proche-Orient vers -8 000 ans.

Camps (1974, p, 300-303) affirme également que les Protohistoriens sont les premiers maghrébins. Ce type humain peut être placé en tête de la lignée berbère (Hachid, 2002), parce que les caractéristiques générales de l'homme protohistorique de région de Guelma sont les mêmes que celles de certaines populations méditerranéennes actuelles.

Sur le plan anthropologique, ce type humain présente peu de différence avec les habitants actuels de l'Afrique du Nord (Aluja, 2002, p, 26-35). L'homme protohistorique de la région de Guelma, pour sa vie quotidienne a usé d'outils de pierre, d'emplacements de stations en plein air et des abris sous les roches.

Les sépultures de pierres brutes ou peu travaillées des dolmens de Roknia (petite commune située à 18 kilomètres vers sud au niveau du Djebel Taya) montrent qu'avant l'homme protohistorien, un premier type humain s'est installé à l'âge quaternaire (-1,6 millions d'années). Les premiers hominidés (*Homo Erectus*) sont apparus dans le périmètre d'Anouna, emplacement de l'antique Thibilis depuis le paléolithique inférieur (-1.8 million à -100 000 années). Mais « *ce n'est qu'à partir du paléolithique supérieur (-30 000 à -10 000 années) qu'on peut parler des ancêtres des populations de la région de Guelma* » (Judas, 1838, p, 187-194).

A cet égard, on constate que Guelma antique a connu divers peuplements qui ont développées diverses activités. Ces peuplements ont assuré le fleurissement de la région de Guelma surtout concernant le savoir faire agricole (culture de la terre et l'élevage des ovidés et des bovidés).

## **2. Citation de Guelma dans les récits historiques**

Guelma antique est citée pour la première fois par les historiens romains *Justin* (v. II<sup>ème</sup> s. av. n. ère ; *Livre XIX, I*) et *Tite Live* (v. -109 av. n ; ère ; *livre XXX, 12*) qui disent que Guelma a été le théâtre de luttes acharnées entre les romains et les numides. Ces derniers en tournant leurs armes les uns contre les autres, abandonnent souvent leurs terres aux bêtes féroces. Au temps des trêves, tandis que les colons romains cultivaient paisiblement leurs terres conquises, les numides errent sans cesse à la recherche de nouveaux pâturages (Bouillet, 1854, p. 527).

Appien (v. 26, ap. n. ère ; *livre VX, 10*) ajoute à ce sujet « *qu'après ces guerres, les numides endurent la faim. Ils se nourrissaient d'herbes au lieu de froment. Pour boisson, ils ne font jamais usage que de l'eau. Leurs chevaux ne connaissent même pas le goût de l'orge, ils ne mangent que des herbes et boivent peu.* »

On ne saurait omettre les récits des historiens *Strabon* (v. 21-25, ap., n. ère), *Pline l'ancien*, (v., 23-79, ap. n., ère) ou *Pline le jeune* (v., 62-114, ap., n. ère), mais aucun d'eux ne mentionnent Guelma ou *Kalama*. De même, Guelma n'est pas mentionnée dans les plans routiers comme la Table théodosienne et la Table de Peutinger (Grellois, 1852, p. 5). Son emplacement manque dans tous les itinéraires antiques tels que l'Itinéraire d'Antonin et l'Anonyme de Ravenne.

La citation de Guelma (Ghelma) dans les récits des voyageurs arabes est celle du 11<sup>ème</sup> siècle, fournie par le document d'El Békri (1068) qui dit juste que « *la Seybouse formait autrefois un beau port revêtu d'un quai où les vaisseaux romains s'amarraient par 16 ou 18 pieds d'eau.* »

Léon l'Africain (1526, p. 307-340) donne à la Seybouse de Ghelma, le nom d' »*Iadog. C'est, dit-il, un petit fleuve qui prend source dans les montagnes voisines de Constantine et qui coule vers l'Orient à travers ces mêmes montagnes. Il va se jeter dans l'océan près d'Hippone. La rivière coule dans la vallée, sur ses deux rives se trouvent des jardins d'un grand apport à la population de Ghelma.* »

La citation de Guelma n'apparaît pas également dans les récits des voyageurs du 18<sup>ème</sup> siècle tels que Hebenstreit (1732-1733, p. 64), Shaw (1743), Poiret (1789) et Peysonnel (1724-1725). Ces voyageurs ont uniquement mentionné la route allant de Constantine à Guelma. Sachant que cette route a été empruntée par le savant Desfontaines vers l'an (1785). Ce voyageur a non seulement cité Guelma, mais il a de plus apporté de vives lumières sur l'histoire naturelle et la géographie de cette région. Il la situe au premier rang pour *le froment, le maïs et le millet*. Selon Dureau de la Malle (1838, p. 94) c'est une région où *la vigne y réussit très bien, l'olivier croît parfaitement dans toute la région. Les montagnes sont couvertes d'oliviers sauvages qui, sans être greffés, donnent souvent d'excellentes olives.*

## **2. Guelma phénicienne : Une urbanisation et une forme de vie**

Dans son appréhension, l'historien antique Justin (II<sup>ème</sup> s., av., n., ère) fait descendre la présence phénicienne sur la côte libyenne (Afrique du nord) jusqu'à *Darius* (v. 522 – 485, av., n. ère). *Diodore de Sicile* (v. 509 av., n. ère) confère les implantions en Afrique du nord aux habitants de Tyr et de Sidon. Ces derniers ont établi des comptoirs afin de faciliter et d'étendre leur relation commerciale. D'ailleurs, les phéniciens se sont établis sur le littoral de tout l'est algérien (du XIIIe au Xe s. av. n. ère) ensuite, ils ont commencé à monter progressivement les vallées de la Seybouse. C'est à cette époque, qu'ils ont fondu Malaca, devenue par inversion de lecture, Calama romaine.

Les phéniciens ont fait de Guelma et sa région « *une enclave très convoitée* » (Duvivier, 1846). Guelma phénicienne s'est dotée de constitutions analogues à celle des colonies du littoral (Outre-mer,

1936, p, 249). La civilisation phénicienne comporte à la fois des traits grecs et des traits puniques surtout pour la réalisation des œuvres d'architecture.

Sur le plan linguistique, selon Rozet et Carette (1850, p. 94-95) la vallée de Guelma forme une alliance entre deux langues, le punique et le libyque. Pour Galand (1989, p. 68-81) Guelma a eu la plus ancienne écriture cursive linéaire, parfaitement claire, connue comme du phénicien classique. Les inscriptions témoignant de cette écriture ont été découvertes dans la cité d'Ain-Nechma (la fontaine de l'orme) ou la cité de *Suthul* (RA, 1868, p. 62) près de Guelma. Quant à l'écriture alphabétique phénicienne, elle a été adaptée progressivement à « *l'écriture libyque* » (Camps, 1994, p.33).

De même, pendant la période phénicienne Guelma a connu l'épanouissement de l'art étrusque, art profondément pénétré d'éléments égyptiens et parfois d'éléments égéens. L'apport de cet art est accordé à l'artisanat dans la fabrication à partir du murex, de la teinture pourpre des tissus de lin et de laine, la production de verre, de métal, d'ivoire et de bois.

### **3. Guelma, ville de Numidie.**

A en juger, les récits des historiens antiques, Guelma a eu un développement considérable à l'époque numide. Parmi ces récits, on retrouve les récits de l'historien latin *Salluste* (v. -87) dans le « *Bellum Jugurthinum* ou *de Bello Jugurthino* », mais plus connu sous le nom de la « *Guerre de Jugurtha*<sup>10</sup>. »

Salluste relate « *qu'au cœur de la Numidie orientale, où le royaume Massyle couvre le nord constantinois, les habitants de Calama furent mêlés aux guerres puniques dans les camps romains entre Rome et Carthage.* » Il présente Guelma, le lieu de la bataille où *Jugurtha* a vaincu non loin de ses murs, précisément dans la mystérieuse *Suthul* (Ain Nechma) le général romain *Postimius*.

Müller, Falbe et Linberg (1862, p. 4) attestent que ce fait est mentionnée dans les récits de *Justin* (XIX, 1, p. 179), de *Tite Live* (XXX, 12), de *Pline l'ancien* (traitant les récits de *Juba II* ; v. -110 av., n. ère) rapportent que « *dans une des forêts de Guelma, le roi numide Jugurtha (-119 –106, av., n. ère) aurait attiré dans une embuscade le général romain Aulus Posthumius. Celui-ci fut envoyé par ordre de son frère, le consul Spurius Posthumius Albinus, pour assiéger Suthul où étaient cachés les trésors du monarque numide Jugurtha.* »

L'historien Paul Orose (v. 398) dans son œuvre *Havercamp* (398, ap., n. ère), a identifié le lieu de la bataille de Jugurtha à Calama. Il dit que « *la cité numide Suthul (Calama) était protégée par de hautes murailles et située à l'extrémité d'une montagne abrupte, autour de laquelle la plaine avait été transformée par les pluies en un marécage où la lutte fut très rude. Jugurtha vainquit le général romain Postimius qui dut capituler sous des conditions honteuses (passer sous le joug) en l'an (-110), sous les murs de Calama, qu'il dut évacuer dans un délai de 10 jours.*»

### ***Croissance et importance de Guelma numide***

Certes pendant cette période, Guelma s'est urbanisée lentement. Mais, au même titre que Cirta, elle a connu un grand développement agricole, architectural et urbain. La présence de marchés berbères avec leurs sources de produits ont fait de Guelma numide une région exportatrice avant de devenir le grenier à blé de Rome. A partir de l'an (-202), les nouveaux agriculteurs se regroupent dans le bourg fortifié de Calama (Galand, 1951, p. 778-786). Ce regroupement a donné une sédentarisation prospère et très avantageuse à Guelma et ses habitants sont passés de l'agro-pastoralisme ou l'autosuffisance à un système agricole qui juxtapose la culture agraire céréalière intensive et l'élevage de bovin et aux cultures

La proportion de la population urbaine s'accroît au fur et à mesure que les villages s'agrandissent et se transforment en cités administrativement indépendantes. Guelma reçoit à cet effet, une organisation municipale de type punique administrée par des *suffètes* (Magistrats d'origine carthaginoise). La langue parlée des numides de Guelma est le punique (*libyque*), langue officielle du royaume Massyle.

En effet, la transformation graduelle de Guelma a entraîné un changement du mode vie des numides de Guelma. D'après *Procopé de Césarée* (v. 480-562, av., n. ère), Guelma a été une cité-siège abritant les trésors du royaume Massyle. Elle est même en temps le chef-lieu de circonscriptions fiscales comme *Mactar, Thirmida, Thala, Capsa et Cirta*.

Au cours du 1<sup>er</sup> millénaire, Guelma constitue un lieu de prédilection et de détente de l'Aguellied (roi berbère) Jugurtha dû à la réputation de *ses fameux thermes* (Lancel, 1985, p. 19-26).

#### **4. Guelma ville romaine**

L'Atlas archéologique (Gsell, 1965, p. 20-24), mentionne que Calama se situe près d'un grand cimetière à coté duquel, les archéologues Mercier (1888), Poulle (1826 -1877), Cherbonneau (1889), Schmidt (1892), Pflaum (1888) ont découvert une épitaphe qui renfermaient des détails très précieux sur l'histoire des mœurs de Calama. C'est après l'installation romaine dans tout l'est algérien, qui a pris plus de deux siècles (Leglay, 1959, p. 182), que Guelma devient une possession romaine et dès le 1<sup>er</sup> siècle, elle s'érige en municipe.

Cette vallée est en effet, un point stratégique d'échange au centre d'imposantes cités telles que *Rusicada*, *Tuniza*, *Hippone* et *Theveste*. Le dynamisme de cet échange a favorisé des conditions de vie distinctives comme la participation à la vie politique, économique et culturelle.

Pour les romains, vivre dans la cité malgré son autarcie est la seule forme de vie véritablement civilisée. L'État ne leur apparaît cependant, que sous l'aspect d'agrégat municipal. Les romains estiment que pour être pleinement citoyen et apte à tous les droits de la vie sociale, il est bon de domicilier dans la cité.

##### ***Le peuplement***

Le peuplement de *Calama* d'après Lassère (1977, p. 578), se conforme à une forme de peuplement très répandu dans l'Italie méridionale et surtout en Sicile. Il se constitue de riches et puissantes familles venues de Rome. Ces familles sont composées en grande partie de commerçants et d'industriels qui ont participé incontestablement à la prospérité de *Calama*. Il y a les cultivateurs qui, chaque matin et chaque soir, font le trajet entre la ville et leurs terres.

##### ***La citoyenneté romaine et le droit de cité***

Tous les actes de la vie municipale de Calama sont rendus autonomes par le *populus Thabarbusitanus*, cadre de la politique municipale. L'octroi de la citoyenneté romaine comme l'octroi de droit à la municipalisation sont attribués par l'état impérial. Une fois le statut de droit latin acquis, c'est-à-dire le statut de *civitas romana* (Gascou, 1982, p.310-318) l'administration de Calama conduit délibérément les citoyens romanisés au respect des lois et rituelles romaines liées à la fois aux intérêts communs et aux différents intérêts qui entraînent des avantages positifs pour la collectivité.

Pour les romains, vivre dans la cité malgré son autarcie est la seule forme de vie véritablement civilisée. L'État ne leur apparaît cependant, que sous l'aspect d'agrégat municipal. Les romains estiment que pour être pleinement citoyen et apte à tous les droits de la vie sociale, il est bon de domicilier dans la cité.

L'intervention impériale en faveur de cité de *Calama* ne s'est pas limitée pas à l'octroi du statut de municipes. Les privilèges acquis s'étendent au partage des avantages juridiques et fiscaux accordés en premier aux habitants de la cité.

L'administration romaine s'exerce par-là, à augmenter ses intérêts gérés par l'aristocratie locale pour préserver sa notoriété. Cette dernière est une classe composée de familles riches et petits propriétaires terriens qui ont arrondi leur patrimoine en participant à l'exploitation des grands domaines privés ou impériaux.

### ***La vie culturelle***

Au temps des romains, Guelma a vécu une époque de splendeurs et de richesses (Lamarque, 2004, p.12). Elle a été dotée d'écoles tenues par les *Literator* ou *Primus Magister*. Les étudiants achèvent leurs études à Carthage, Rome ou Athènes. Le latin est la langue parlée officielle. *La vie dans la cité obligeait les berbères à apprendre le latin, les écoles étaient partout, jusque dans les bourgades éloignées. Les écoliers africains apprenaient à lire, écrire, compter sur la férule d'un literator, puis ils poursuivaient leurs études, sous la direction d'un grammairien par la prononciation, littérature, composition de discours latins, musique, métrique et mathématiques* (Haridi, 2001, p. 42).

De plus, les épigraphies découvertes par [Berbrugger, Brunel, Champéron en l'an (1837)] sont pour la plupart d'entre elles, des inscriptions dédicatoires datées et inscrites par des magistri ou *thibilitanorum* et des magistri ou *dothensium*. Sous le règne de Septime Sévère (v.193-211, ap., n. ère), l'animation culturelle est intense dans les rues étroites de *Calama* et la vie religieuse est elle aussi très présente. *Calama* a été le siège d'un évêché très connu. Dans la liste de ses évêques, on cite *Saint-Possidius*, biographe et ami de Saint-Augustin.

## 5. Guelma sous les vandales

Au printemps de l'an 437, les vandales entrèrent à Calama sans rencontrer d'opposition. Elle tombe sous l'emprise de Genséric et *Saint-Possidius* a dû fuir pour aller s'enfermer dans Hippone (Annaba) qui n'a pas été encore investie. Calma conquise est complètement anéantie. *C'est ainsi que commence la ruine de toutes les cités romaines* (Carette, 1885, p. 101).

Saint-Possidius raconte les faits de cette ruine dans son ouvrage sur la vie de Saint Augustin en l'an (397), il dit « *quand les vandales sont parvenus à la hauteur de Calama, le chef de l'armée d'Afrique le comte Boniface, tente de faire un rempart des forces ; mais ce fut la défaite totale et les massacres infligés aux habitants de Calama sont énormes.* »

En parlant de *Calama* après l'invasion vandale, Hase (1837) dit aussi, que « *cette cité à l'intérieure de sa citadelle a partagé le sort infligé par les vandales à toutes les cités romaines.* »

## 6. Guelma byzantine

L'empire byzantin, après la reconquête de l'Afrique du Nord, se donne trois objectifs principaux, assurer la défense des cités, assurer une unité religieuse et assurer la levée des impôts, tel est aussi le grand projet de l'empereur Justinien (v. 361-373, apr. n. ère). Selon Bouillet (1841, p. 392), les byzantins cherchent d'abord à remettre les cités à leur état d'avant l'invasion vandale pour les relever de leurs ruines et par la suite, renforcer l'administration par l'assistance de municipalités (Leppeley, 1983, p. 143-156).

La période de reconstruction de Calma a été citée par *Procopé de Césarée* (v. 552, ap., n. ère ; *livre I, les Guerres des vandales*). Par ailleurs, c'est grâce à la découverte d'une inscription métrique (CIL VII, 5352 = ILS, 5340), en l'an (539) commémorant la construction du rempart de *Calama* que les historiens ont pu classer Guelma antique une ville forte de la seconde ligne des forteresses de la Numidie byzantine.

La restauration de Calama (Chastagnol, Duval, 1972, p.194-198) ont été ordonnée par le Général Solomon car beaucoup d'épigraphies trouvées en l'an (1837), lui ont été dédiées pour son valeureux travail. Patrick Salomon a participé également à la reconstruction de la citadelle et son rempart et à la construction d'une place forte au milieu de la citadelle.

Une fois fortifiée, Calama est devenue un *civitas* (cité dotée d'un corps politique et administratif) conforme au modèle de la cité idéale platonicienne et son autarcie. C'est-à-dire une *polis* bien aménagée, riche et prospère. Les byzantins ont gardé le vide central hérité de la cité romaine. C'est un espace central beaucoup plus considéré comme *espace ludique qu'un espace politique* (Haridi, 2012, P. 122).

Ce dernier est réservé principalement aux équipements ludiques tels que le *forum*, les thermes, le marché, la basilique et le théâtre. Les byzantins ont instauré à *Calama* un art architectural et urbain où se reflètent la géométrie stricte et rationnelle donnant une organisation spatiale bien équilibrée.

### Conclusion

Paradoxalement, tenter l'interprétation du sens épistémologique de la paternité identitaire de la représentation de l'antique Guelma conforme à l'idéalité platonicienne est une nouvelle manière de la regarder et de la valoriser. Ainsi les rhétoriques de similitudes appuient la reconnaissance de la formation de l'antique Guelma sur la perfection de l'ordre géométrique de la cité platonicienne avec son idéalité et son autarcie.

C'est une représentation architecturale qui respecte l'esprit du lieu jusqu'alors fortement inscrit dans l'immanence de l'imaginaire des habitants de Guelma. C'est pourquoi, prendre l'effet du paradigme de l'autarcie comme facteur de représentation intentionnelle lors de la création de Guelma antique, c'était dès le départ un humanisme culturel encre dans les besoins et des mœurs des habitants de Guelma.

### Bibliographie

1. **AIT ALI YAHIA, S.** (2011), Etude comparative entre stèles à inscription libyque de la Berbérie Centrale (Algérie) et la Berbérie Occidentale (Maroc). Thèse de doctorat dirigée par Tizgiri Nora, professeur à l'université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou.
2. **ALUJA, M. P.** et all., (2002). Haplogrupos mitocondriales en tres poblaciones causasoides. Antropologia y Biodiversidad. Bellaterra. ISBN 84-7290-113-0.
- 3 - **APPIEN** (d'Alexandrie) (v. 95 – 160 ap. n. ère). Histoire des guerres civiles de la république romaine. Traduction française de J.J. Combes-Dounous (1808). Livre XV. Vol. 10, Paris, Imprimerie des Frères Mame.

4. **APPIEN** (d'Alexandrie) (v. 95 – 160 ap. n. ère), Le rebus de Numidie, chap. 11. Cité par BARADEZ J. L., (1949). Vue-aérienne de l'organisation romaine dans le Sud-Algérien : Fossatum Africae. Alger, Braille, Arts et métiers graphiques.
5. **ARISTOTE** (v. 384 – 322. Av. n. ère), Politique III. Chap. 2 consacré à la vertu. Paris, Vrin, coll. Bibliothèque des textes philosophiques.
6. **AVEZAC, (d') A., DUREAU DE LA MALLE, A. J. C. A.** (1844), Afrique : esquisse générale de l'Afrique et Afrique ancienne. Paris, Amboise Firmin-Didot.
7. **BERBRUGER, A.**, (1836). Inscriptions Latines de Guelma. Paris, le *Moniteur algérien journal officiel des colonies 1832-1838*, n° 266.
8. **BERTHIER, A., JUILLET, J., CHARLIER, R.**, (1950), Le Bellum Jugurthinum de Salluste et le problème de Cirta. Paris, Attali.
9. **BERTRAND, J-M.**, (1992), Cités et royaumes du monde grec : espace et politique. Paris, Hachette.
10. **BLAS de ROBLES, J-M. SINTES, C.**, (2003), Sites et monuments antiques de l'Algérie, Sécum.
11. **LE BOHEC, Y.**, (2005), Histoire de l'Afrique romaine : 146 avant J.C. – 439 après J.C. Paris, Picard.
12. **BOUCHENAKI, M.**, (2000), Jugurtha, un roi berbère et sa guerre contre Rome. Paris, *Les Africains*, tome 4, Paris, [Jeune Afrique].
13. **BOUILLET, M. N.**, (1854), L'antiquité sacrée et profane. In *Dictionnaire universel et classique*, d'histoire et de géographie. Bruxelles, publié par F. Parent.
14. **BOUROUBA, R.**, (1978), Places fortes antiques des hauts plateaux et du tell constantinois. L'architecture militaire de l'Algérie médiévale, Alger, Office de publications universitaires (OPU).
15. **BRIAND-PONSART, C.**, (1999), Les dames et la terre en Afrique romaine. In *Summa sonoriaria et Ressources des cités africaines*, traduit du texte *Capitolo delle entrate nelle finanze municipali in Occidente ed in Oriente*. Rome, Ecole Française de Rome, (EFR, 198).
16. **BRISSON, L.**, (2000), Lectures de Platon. Paris, Librairie philosophique Jean Vrin.
17. **CAMPS, G.**, (1960). Aux origines de la Berbérie : Massinissa ou les débuts de l'histoire. Paris, Revue *Libyca n°1, Vol. 8*, (Arts et métiers Graphiques).
18. **CAMPS, G.**, (1994), Punica lingua et épigraphie libyque dans la Numidie d'Hippone. Paris, *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS) Afrique du Nord*, N° 23.
19. **CAMPS, G.**, (1974), Les civilisations préhistoriques de l'Afrique du Nord et du Sahara. Paris, Doin. C.R. dans la revue *Libyca*, (1976) – XXIV.
20. **CAMPS, G.**, (1978), Recherches sur les plus anciennes inscriptions libyques de l'Afrique du Nord et du Sahara. Paris, *Bulletin archéologique* du C.T.H.S., n° 10-11.
21. **CHASTAGNOL, A., DUVAL, N.**, (1972), Communication : Les survivances du culte impérial dans l'Afrique vandale aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles. Paris, *Bulletin de la société nationale des antiquaires de France (BSNAF)*.
22. **DELAMARE A. H. A.**, (1850), Exploration scientifique pendant les années 1840, 1841, 1842, 1843, 1844, et 1845. Paris, Hachette Imprimerie Nationale.
23. **DEFONTAINES, R.**, (1783), Voyage dans la régence de Tunis et d'Alger. Publié par Dureau de la Malle (1838). Paris, Libraire Gide.

23. **DEVOISINS, V.**, (1842), Expéditions de Constantine accompagnées de réflexions sur nos possessions d'Afrique. Paris, Roret, Anselin.
24. **DIODORE SICULO** (v. 90 – 10, fin du 1<sup>e</sup> siècle), Histoire universelle de Diodore de Sicile. Traduction française de L'Abbé Terrasson, (1741), Paris, Librairie De Bure.
25. **DUREAU DE LA MALLE, A. J. C. A.**, (1837), Province de Constantine. Recueil de renseignements pour l'expédition ou l'établissement des Français. Dans cette partie de l'Afrique Septentrionale. Paris, Librairie Gide.
26. **DUVIVIER, F. F.**, (1846), Une brochure sur les inscriptions phéniciennes et libyques. Paris, *Brochure in-8*.
27. **DUVIVIER, F. F.**, (1841), Recherches et Notes sur la portion de l'Algérie au sud de Guelma. Paris, Imprimerie de L. Vassal et C<sup>IE</sup>.
28. **EL BEKRI, Abd Allah Ibn Abd al-Aziz** (1068), Description de l'Afrique Septentrionale. Traduction Française de Mac Guckin de Slane, (1853), Paris, Imprimerie Impériale.
29. **FIORATO, A. C.**, (2001), La Cité heureuse : L'utopie italienne de la Renaissance à l'Age baroque. Traduction française de Pierre Abbrugiati et al. Paris, L'Harmattan.
30. **GALAND, L.**, (1951), La formation des ethniques dans l'Afrique du Nord romaine (problèmes, méthodes et observations). In *3<sup>e</sup> Congrès international de toponymie et d'anthroponymie*, Bruxelles, 15-16 juillet 1949 et Actes et mémoires III, Louvain.
31. **GALAND, L.**, (1989), Les alphabets libyques. Paris *Revue de l'occident Musulman et de la méditerranée*.
32. **GALLIZI, F.**, (1990), L'Africa romana. Vol. Sassari, Gallizi.
33. **GASCOU, J.**, (1982), La politique municipale de Rome en Afrique du nord, II. Après la mort de Septime Sévère. Berlin, *Revue Aufstieg und Niedergang der römischen Welt* (ANRW).
34. **GRELLOIS, E.**, (1845), Etude démonstrative de la langue phénicienne et la langue libyque. Paris, Friedrich Klinksieck.
35. **GRELLOIS, E.**, (1852), Etudes archéologiques sur Guelma (ancienne Calama). Metz, Extrait *des Mémoires de l'Académie nationale de Metz*. Imprimerie Lamort.
36. **GRIMAL, P.**, (1984), Les jardins romains à la fin de la république et aux deux premiers siècles de l'empire : essai sur le naturalisme romain. Paris, Fayard.
37. **GRIMAL, P.**, (1954), Les villes romaines, Paris, Presses universitaires de France (PUF).
38. **GROS, P.**, (1996), L'architecture romaine : du début du III<sup>ème</sup> siècle av. J.-CH., à la fin du haut-Empire. Paris, Picard.
38. **GROS, P.**, (2011), L'architecture romaine : Monuments publics. Paris, Picard (Manuels d'art et d'archéologies antiques).
39. **GSELL S.**, (1965), Inscriptions latines de l'Algérie. Paris, Champion.
40. **GSELL S., PFLAUM H. G.**, (1922-1965), Inscriptions latines d'Algérie. Volume 1, Paris, E. Espérandieu.
41. **HACHID, M.**, (2002), La plus ancienne écriture de l'Afrique du Nord, le libyque, a plus de 3000 ans d'âge. Paris *Extrait de l'Essentiel* - février 2002. Actes

du séminaire organisé par L'aménagement linguistique, Rabat, 2002, Publication de l'institut Royal de la culture Amazighe.

**42. HARIDI F-Z.**, (2001), Conception de l'habitat adapté, hypothèse d'une méthode analytique. Thèse de magistère soutenue à l'Université de Guelma sous la direction du professeur Rachid Guenfoud.

**43. HARIDI, F-Z.**, (2012), Le respect des vestiges du passé. Cas de Guelma – Algérie. Communication présentée à la Quatrième Rencontre Internationale sur le Patrimoine Architectural Méditerranéen RIPAM 4, les 10 – 11 – 12 avril 2012 à Université de M'Sila - Algérie.

**44. HEBENSTRIET, J.**, (1732-1733), *D'antiquitatibus romanis per Africana repertis*. In *Nouvelles Annales des Voyages*, tome. XLVI. Paris, Imprimerie E. Thunot et C°.

**45. HELMER, E.**, (2010), La part du bronze : Platon et l'économie. Paris, Vrin.

**46. JUDAS, M.**, (1839), Mémoire sur les antiquités de Guelma. In Duvivier F. F., (1845). Recherches et notes sur la portion de l'Algérie au sud de Guelma, depuis la frontière de Tunis jusqu'au mont Aurès. Paris, Imprimerie Vassal et C<sup>IE</sup>.

**47. JUDAS, A. C.**, (1847), Etude démonstrative de la langue phénicienne et la langue libyque. In : *Revue archéologique* publié 1847. Paris, Imprimerie Ernest Leroux.

**48. KANT, E.**, (1724 - 1804), Leçons d'éthique. Traduction française de Luc Langlois (1997). Paris, Librairie française.

**49. L'AFRICAIN, J. L.**, (1556), Description de l'Afrique. Titre original « *Descrittione dell'Africa* », traduction française de Jean Temporal, Lyon.

**50. LADJIMI SEBAÏ, L.**, (1999), Femmes du Maghreb. Toulouse Revue *Clio, Histoire, Femmes et sociétés*. Sous la direction de Claudine Leduc, n° 9, Presse Universitaire du Mirail.

**51. LAMARQUE P.**, (2004), Les très riches heures de l'Algérie de l'antiquité à la belle époque. Paris, Librairie Romain Pages.

**52. LANCEL, S.**, (1985), Histoire et Archéologie de l'Afrique du Nord. In Actes de l'II<sup>ème</sup> Colloque international, Grenoble, 5-6 avril 1983. Paris, *Bulletin archéologique* du Comité des travaux historiques et Scientifique : Afrique du Nord (CTHS), n° 17.

**53. LE BOHEC, Y.**, (2005), Histoire de l'Afrique romaine : 146 avant J. Ch. – 439 après J. Ch. Paris, Picard.

**54. LEGLAY, M.**, (1959), Bibliographie de l'Algérie antique. Paris, Revue *Libyca* n°4.

**55. LEPELLEY, C.**, (1979), Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire. Paris, Etudes augustiniennes.

**56. LEPELLEY, C.**, (1983), Quot curiales tot tyranni. L'image du décurion oppresseur au bas-Empire. Strasbourg, Frézouls.

**57. MARÇAIS, G.**, (1939), L'inscription bilingue de l'Afrique du nord. Paris, Imprimerie nationale.

**58. MARTIN, R.**, (1951), Recherche sur l'agora grecque : études d'histoire et d'architecture urbaine. Paris, De Boccard.

**59. MARTIN, R.**, (1982), L'Urbanisme dans la Grèce antique. Paris, Picard.

- 60. MÜLLER, L., FALBE, C. T.J., LINBERG C.**, (1862). Numismatique de l'ancienne Afrique. Paris, Imprimerie Bruno Luno.
- 61. MUSSET, A.**, (1997), De Séville à Lima. In *Revue ville en parallèle*, sous la direction de Guy Burgel n° 25, Université de Paris X – Nanterre – France.
- 62. OROSE, P.**, (2002), Histoires (contre les païens). Tome III, livre 7. Paris, Les Belles-Lettres.
- 63. PEYSSONNEL, J. A.**, (1724-1725), Relation d'un voyage sur les côtes de Barbarie : fait par ordre du roi n 1724. Publié en 1830.
- 64. PLATON** (IV<sup>e</sup> s. av., n. ère), La République, (*Livre VII*), traduction française de Georges Leroux (2008). Paris, Flammarion.
- 65. PLATON** (v. 427 – 347 av. n. ère), La République. (*Livre V, 745 -746*).
- 66. POIRET, L'abbé** (1789), Voyage en Barbarie ou lettres écrites de l'ancienne Numidie pendant les années (1785-1786). Paris, le Sycomore.
- 67. POLYBE** (v. 200 – 120 av. n. ère), Histoire. (*Livre VI, II*), traduction française de Félix Bouchot (1847). Paris, Charpentier.
- 68. POUJOULAT, J-F, POUJOULAT, B.**, (1868), Voyage en Algérie : études africaines. Paris, Librairie d'Education.
- 69. PRADEAU, J-F.**, (2008), La communauté des affections : études sur la pensée éthique et politique de Platon. Chap. VIII. *L'irréalisable vérité de la République platonicienne*. Paris, Vrin
- 70. PRADEAU, J-F.**, (2010), Platon et la cité, Paris, Presses universitaires de France (PUF).
- 71. PROCOPE DE CESAREE** (v. 500-552 ; 1670), De la Guerre contre les vandales. Traduction française de Léonor de Mauger, Paris, Librairie Guillaume de Luyne.
- 72. RAVOISIE, A.** (1846-1851), Beaux-arts, Architecture et Sculpture : Exploration Scientifique de l'Algérie pendant les années 1840, 1841, 1842. Publié par ordre du gouvernement, Vol. 2. Planches 32-37. Paris, Imprimerie Didot Frères.
- 73. ROZET, G.**, (1930), Les ruines romaines et les Hauts Plateaux. Paris, *Horizons de France* n° 54.
- 74. ROZET, C. A., CARETTE, E.**, (1856), Algérie. Paris, Imprimerie Firmin-Didot frères.
- 75. SHAW, T.**, (1743). Voyages de Shaw dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant. La Haye, J. Neaume, tome I Chap. VII.
- 76. SOUVILLE, G.**, (1976), Calama (Guelma). In *The Princeton Encyclopedia of classical sites*, Princeton.
- 77. STRABON**, (v. 58 av. n. ère et 25 apr. n. ère), Géographie. Traduction française d'Amédée Tardieu (1867), Hachette.
- 78. SUCHET, J.**, (1840), Lettres édifiantes et curieuses sur l'Algérie. Tours, Imprimeurs-Libraires A. Dema et C<sup>ie</sup>.
- 79. THEIN, K.**, (2001), Le lien intraitable : enquête sur le temps dans la république et le Timée de Platon. Paris, Vrin.
- 80. VAN DER MEEREN, S.**, (2002), La Politique (Aristote). Paris, Bréal.
- 81. VITRUVÉ**, (v. 1<sup>er</sup> S. av. n. ère), De architectura. Traduction française de M. Ch. –L. Maufrais (1847), Paris, Imprimerie Panckouche, C.L.F.
- 82. ZARKA, Y. C.**, (1979), Décision métaphisique de Hobbs : conditions de la politique. Paris, Vrin.

### Notes bibliographiques

<sup>1</sup>Cf. La Seybouse est un oued du nord-est algérien, formé près de Guelma par l'oued Cheref et l'oued Zenati, son bassin est le plus étendu d'Algérie. Il jette dans la Méditerranée près d'Annaba. Sa longueur de 225 km avec un débit moyen de 11,5m<sup>3</sup>/s et sa surface bassin d'irrigation est e 6 471 km<sup>2</sup>.

<sup>2</sup>Cf. Djebel Mahouna, domine la vallée de Guelma, il se situant au nord-est de l'Algérie. Il a pour altitude 1411m et pour latitude 36° 22' 03'' Nord, 7° 23' 30'' à l'est du massif de l'Atlas tellien. Il limite Guelma en sa partie sud et se situe dans la commune Ben Djerah.

<sup>3</sup>Cf. Le Djebel Debagh encadre la vallée de Guelma à l'ouest, son altitude mesure 1292 mètres. Il se situe dans la commune Hammam Debagh.

<sup>4</sup>Cf. Général byzantin sous le régime de Justinien, il est l'artisan de la reconquête sur les Vandales en Afrique en l'an (533).

<sup>5</sup>Cf. Inscription donnant le procès-verbal de la fondation du rempart de Guelma, découverte par le capitaine Hackett en l'an (1836). Cette inscription a été publiée par M. Hase, dans *le Journal des Savants*, en décembre 1847, p. 719.

<sup>6</sup>D'après Flavius Josèphe (vers la fin du 1<sup>er</sup> siècle, apr. n. ère) toutes les sources recueillis s'accordent sur la période du règne de l'empereur Trajan entre (98-117), et du règne de l'empereur Hadrien qui se situe entre (117- 138).

<sup>7</sup>M. Hase, membre de l'académie royale des inscriptions et belles-Lettres, publie en l'an (1868) une inscription sur laquelle est écrit « *Beatisinis tempribus dominorum nostrorum [Valentiani] et [Theodosii]* ». Pour lui, cette inscription prouve d'une manière incontestable que Guelma représente l'ancienne Calama.

<sup>8</sup>Cf. Les statuts proviennent de Khemissa (ancienne Thubursicu Numidarum), localité se trouvant à 50 kilomètres de Guelma. Puisque en l'an 104, les habitants de Guelma érigent un monument à la gloire de Trajan (98-117), vainqueur de Décébale. Cité dans *Le Journal des Savants*, 1868, p. 718.

<sup>9</sup>Cf. Le descriptif a été établi par le Docteur Guyon (1838), chirurgien en chef de l'armée d'Afrique (1838), édité par le capitaine Brunel (1840) sous le titre : « Quelques inscriptions recueillies dans la province de Constantine.

<sup>10</sup> Cf. D'après Berthier, Juillet, Charlier (1950-1951, p. 3-104), cette œuvre maîtresse a inspiré beaucoup d'historiens du moyen âge et même des historiens contemporains.

## Table d'illustrations

### 1. Planche I. Situation géographique et historique de Guelma

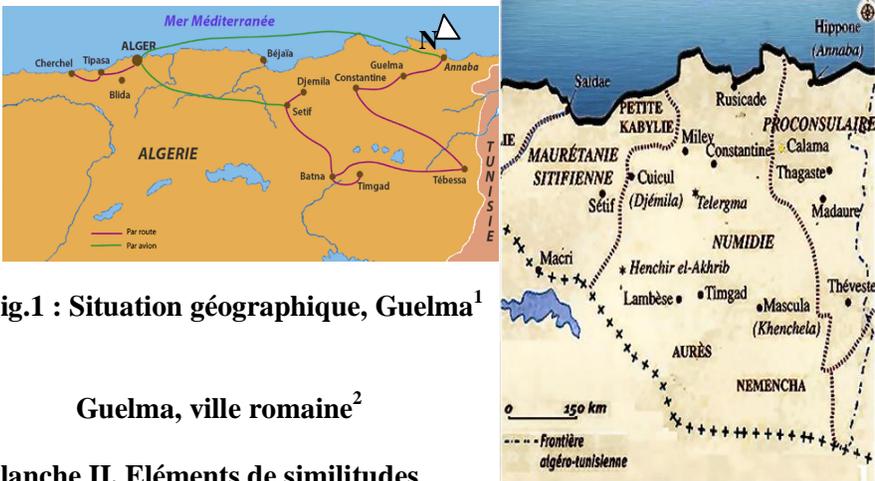
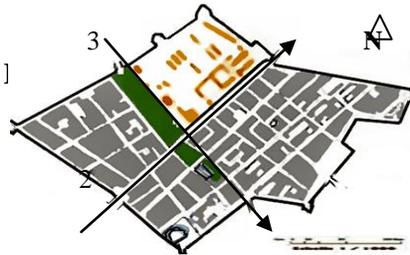


Fig.1 : Situation géographique, Guelma<sup>1</sup>

Guelma, ville romaine<sup>2</sup>

### Planche II. Eléments de similitudes

#### 1. Le plan hippodamien de Guelma (relevé de 1868)<sup>3</sup>



1. Rues étroites coupées en angles droits
2. Le cordo : Axe nord-sud
3. Le dacamunus : Axe est-ouest

<sup>1</sup> Source : Revue Géo-Découverte. ISBN 84-7290-113-0

<sup>2</sup> Source du cliché 4 : Site : [www.Delcampe.net](http://www.Delcampe.net). Source du cliché 5. Site : [Guelma.oumedour.com](http://Guelma.oumedour.com).

<sup>3</sup> Source : Service du cadastre de la ville de Guelma (tirage sur papier bleu).

## Les stèles et ornementation édifiées

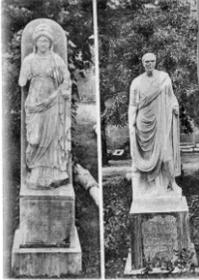


Fig. 4 : Stèles glorifiques Fig. 5 : Colonnes romaines

## Les portes de Guelma antique

P. de Bône. P. Medjaz Amar. Cita<sup>dle</sup>. P. est. Cita<sup>dle</sup>. P. ouest

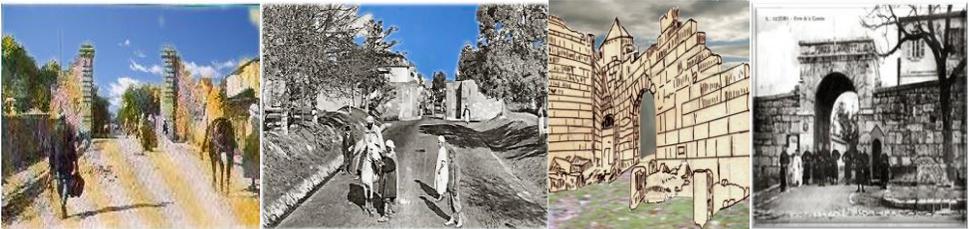
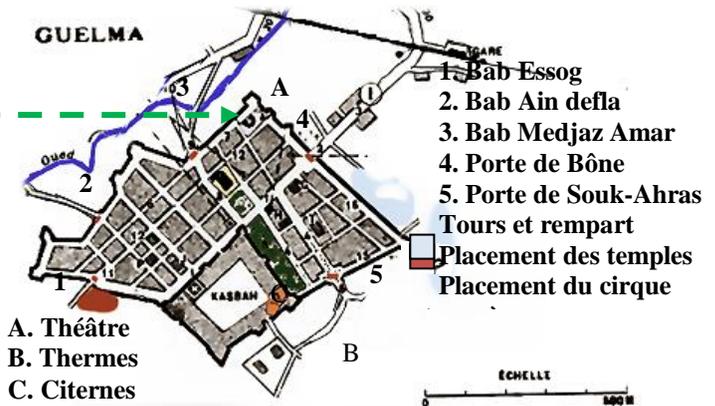


Fig.6 : Théâtre





### Planche III. La citadelle<sup>4</sup>, portes et rempart

#### Le temple de Jupiter



Curie

Les thermes



<sup>4</sup> Source : [www.delcampe.net](http://www.delcampe.net)